

Demande de végétalisation de rue...



COMMENT ÇA MARCHE ?

1

Vous faites une demande auprès de votre conseil communal par le biais du coupon ci-dessous qui vaut également engagement à respecter la charte de végétalisation des rues de Talence. consultable sur le site internet : www.talence.fr/trottoirs-fleuris

2

Cette demande fait l'objet d'une étude de faisabilité par les services techniques de la Ville de Talence (en fonction du passage des réseaux en sous-sol, du passage des piétons sur le trottoir etc.).

3

Une fois le projet validé, la Ville intervient pour creuser au maximum deux trous de plantation. Attention anticipez ! Les interventions sont programmées deux fois par an (en mars et en octobre). Donc, pour une demande faite au premier semestre, (avant le 30 juin) les travaux seront faits en Octobre, et pour les demandes transmises au 2^{ème} semestre et avant le 30 novembre, les trous seront réalisés au mois de mars de l'année suivante.

Les premières plantes (semis ou plants) peuvent être fournies par la ville de Talence pour les trente premières demandes. Une liste des plantes disponibles est consultable sur son site internet.

Je souhaite faire une demande de végétalisation et m'engage à respecter la charte de végétalisation des rues de Talence.

Nom :

Signature :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse de la plantation (si différente) :

.....

.....



TALENCE S'ENGAGE